

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor



Qui a Bretagne sans Jugon a chape sans chaperon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 OCTOBRE 2024

L'an, deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le onze octobre, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR.

POUVOIRS : Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN
Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Absents : M. Thierry LEBOUCHER (excusé), M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : Mme Marie-Sergine BEZARD

Date de la convocation et d'affichage : 11 octobre 2024

Objet de la Délibération
n°2024-0104

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

- AFFAIRES SCOLAIRES :

- Facturation des frais de scolarité à la commune de Plorec sur Arguenon pour les élèves fréquentant l'école publique

La participation aux charges de fonctionnement de l'école correspond aux dépenses comptabilisées au compte administratif de l'année précédente pour le fonctionnement de l'école publique et est calculée suivant la trame des dépenses obligatoires transmise par la Préfecture des Côtes d'Armor.

Considérant le coût par élève de l'école publique, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer, pour les communes ne disposant pas d'école publique, leur participation aux charges de fonctionnement de l'école publique pour : l'année scolaire 2023/2024 à 1 326.29 € par élève fréquentant la maternelle (3 élèves) et à 539.12 € par élève fréquentant une classe élémentaire (2 élèves) soit **5 057.11 €** sera facturé à la commune de Plorec sur Arguenon.

Le secrétaire de séance, Mme Marie-Sergine BEZARD

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

